

9/12/2024

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
LUNDI LE 9 DÉCEMBRE 2023 À 17H15
ORDRE DU JOUR**

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Avis de motion - Règlement 2024-339 visant fixer les taux de taxes pour l'exercice 2025 et les conditions de perceptions.
3. Dépôt et adoption du projet de règlement 2024-339 visant à fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2025 et les conditions de perception.
4. Transfert de fonds budgétaires (Appropriation de montants dans différents postes budgétaires année 2024).
5. VARIA :
 - a) _____
6. Période de questions.
7. Levée de l'assemblée.

Julie Francoeur, directrice générale

9 décembre 2024

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE
MRC DE MÉKINAC**

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le neuvième jour de décembre de l'an 2024, à 17h15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville (salle de la Fadoq).

Était présente Madame la conseillère Suzanne Tessier, Messieurs les conseillers, Denis Bordeleau, Normand Cossette, Jean-Paul Lerat, Roman Pokorski et Claude Thiffault, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Paul Labranche.

Les avis publics pour la tenue de cette séance ont été affichés dans les délais prescrits.

2 contribuables assistent à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 17h15.

2024-12-263

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Thiffault
Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par Monsieur le maire suppléant. **Adopté**

AVIS DE MOTION est donné par Monsieur le conseiller Denis Bordeleau qu'à une séance subséquente il sera adopté un règlement (2024-339) visant à fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2025 et les conditions de perception.

Règl. 2024-339

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-339 VISANT À FIXER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bordeleau
Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

Et il a été ordonné et statué que le conseil de la Municipalité de St-Adelphe et ledit conseil ordonne et statue par le présent projet de règlement ainsi qu'il suit, savoir :

Qu'il soit ordonné et statué que le conseil de la Municipalité de St-Adelphe et ledit conseil ordonne et statue par le présent projet de règlement ainsi qu'il suit, savoir :

ARTICLE 1 : Taux de taxes

Que les taux de taxes pour l'exercice financier 2025 soient établis selon les données contenues à l'ANNEXE A du présent règlement.

ARTICLE 2 : Taux d'intérêt sur les arrérages

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de 10 pourcent (10%), plus 5 pourcent (5%) de frais d'administration.

ARTICLE 3 : Paiement par versements

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois, lorsque dans un compte, leur total est égal ou supérieur à 300 \$, elles peuvent être payées, au choix du débiteur, en un versement unique ou en quatre versements égaux.

ARTICLE 4 : Date des versements

La date ultime où peut être fait le versement unique ou le 1er versement des taxes municipales est le 30^e jour qui suit l'expédition du compte, le 2e versement devient exigible le 15 avril 2025, le 3^e versement exigible le 15 juin 2025 et dernier versement, le 15 septembre 2025.

ARTICLE 5 : Paiement exigible

Si un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est exigible.

ARTICLE 6 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

ANNEXE « A »

L'annexe « A » fait partie intégrante du projet de règlement 2024-339.

TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE ET DE SERVICES POUR L'ANNÉE 2025

Taux de taxes 2025 par 100 \$ d'évaluation. Ce taux de taxes se répartit comme suit :

Taxe foncière générale :	0,3292\$	
Taxe Sûreté du Québec :	0,0558\$	
Taxe Régie des Incendies	0,060\$	
Taxe voirie locale :	0,334\$	
Taxe route Bureau	0,006\$	
Tarif d'entretien eau	80,00 \$	par unité
Tarif d'entretien assainissement, égout :	105,00 \$	par unité
Tarif vidange résidentiel et chalet	161,00 \$	par unité
Tarif récupération	36,00 \$	par unité
Tarif vidange matières organiques	87,75 \$	par unité
Tarif vidange fosse septique résidentiel	157,00 \$	par unité
Tarif vidange fosse septique chalet	109,00 \$	par unité
Roulotte	120,00 \$	par unité

Tarif vidange et récupération commercial et industriel :

Catégorie 1 : Par unité : vidange 235,00\$

- Bureau ou place d'affaires
- Salon de coiffure
- Garderie

Catégorie 2: Par unité : vidange 265,00\$

- Denturologiste, professionnel de la santé
- Résidences pour personnes âgées
- Salon funéraire
- Entrepôt
- Casse-croûte

Catégorie 3: Par unité : vidange 315,00\$

- Garage commercial
- Industries (avec bac de 360 litres)
- Hôtel, bar licencié
- Fermes

Catégorie 4: Avec container

Par unité: vidange 360,00\$

- Salle de quilles
- Couvoir
- Restaurant

Catégorie 5: Avec container

Par unité: vidange 585,00\$

- Épicerie
- Industrie

Adopté à l'unanimité à St-Adelphe, le 9^e jour de décembre 2024.

Adopté

Transfert de fonds budgétaires (Appropriation de montants dans différents postes budgétaires année 2024).

CONSIDÉRANT que la directrice générale de la municipalité, madame Julie Francoeur, a déposé une liste de transferts budgétaires au conseil municipal afin d'équilibrer différents postes sans que ne soit modifié le budget global de l'année 2024;

CONSIDÉRANT que cette procédure permet d'équilibrer différents postes budgétaires;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissances des transferts de postes proposés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Madame la conseillère Suzanne Tessier

Et résolu à l'unanimité par les conseillers présents :

Que la municipalité de Saint-Adelphe autorise la directrice générale madame Julie Francoeur à procéder à l'approbation des montants suivants provenant de différents postes budgétaires pour les transférer à d'autres postes tels que ceux décrits ci-dessous :

Amendements budgétaires

<u>De</u>	<u>À</u>
01 242 00 000 Mutations immobilières -6000,00\$	02 130 00 412 Services juridiques 6000,00\$
01 242 00 000 Mutations immobilières -2000,00\$	02 130 00 000 Dons subventions 2000,00\$
01 242 00 000 Mutations immobilières - 9160,00\$	02 320 00 522 FRR2 – Terrain de balle 9 160,00\$
02 320 00 411 Frais de génie arpentage -49 900,00\$	02 320 00 516 Loc. mach. Outillages 49 900,00\$
02 320 00 519 Projet parc Riverain - 13 650,00\$	02 320 00 516 Loc. mach. Outillages 13 650,00\$

Approbation du surplus

03 410 01 000 Approbation du surplus 65 669,00\$	02 320 00 516 Loc. mach. Outillages - 65 669,00\$
--	---

Pour un grand total des montants transférés : 80 710,00\$

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS

DÉBUT : 17h24

FIN : 17H35

Levée de l'assemblée à 17h35

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Bordeleau que la séance soit levée.

Paul Labranche, maire

Julie Francoeur, directrice générale
